



Comité Régional Olympique et Sportif du Centre

6 ter rue de l'Abbé Pasty

45400 FLEURY-LES-AUBRAIS

Tél. : 02 38 49 88 50

Site : <http://centre.franceolympique.com>

Sport au féminin 2013

Cahier des Charges

« Les récompenses Sport au Féminin »

Contexte et objectifs des récompenses

Contexte

Le CROS, dans sa structuration, a souhaité mettre en place une Commission visant à favoriser l'accès au sport pour les publics les plus éloignés de la pratique sportive (seniors, personnes handicapées, femmes...).

La Commission « Publics cibles », présidée par Madame Chantal Perrot, organise donc tous les ans des actions dans ce sens (organisation de Conférence sport santé seniors handicaps, journée sport au féminin...).

La Commission a mis en place un « Concours » visant à récompenser les structures facilitant la pratique sportive féminine dans toutes ses dimensions (accès aux activités sportives, accès aux postes dans les organes dirigeants, mise en place d'actions promotionnelles, développement du nombre de licenciées...).

Objectifs

Les « Récompenses Sport au féminin » visent à valoriser les initiatives répondant aux objectifs de féminisation des pratiques sportives et d'accès aux postes à responsabilités. Il permet également de sensibiliser les structures sur l'importance de rendre accessible la pratique sportive au public féminin.

A moyen terme, il est escompté un effet « boule de neige » pour que cette prise en compte de la pratique sportive féminine par le Mouvement sportif devienne de plus en plus automatique.





Cadre d'intervention des « Récompenses Sport au Féminin »

Les bénéficiaires

Les bénéficiaires des « Récompenses sport au féminin » peuvent être :

- *des ligues/comités régionaux.*
- *des comités départementaux.*
- *des clubs.*

Attention : les 3 lauréats des « Récompenses sport au féminin » de 2011 (Les Archers Montoiriens, Tennis Club Jars le Noyer Subligny et l'ECO Volley-ball) et de 2012 (Villedieu/Indre Football, Squash de Chartres et Boxe de Joué les Tours) ne seront pas éligibles sur les « Récompenses sport au féminin » 2013.

Le dossier de candidature et son instruction

Un dossier de candidature sera envoyé aux structures pour qu'elles puissent mettre en avant la prise en compte du sport féminin au sein de leur association (actions, initiatives, développement du nombre de licenciées...).

C'est sur la base de ce dossier que le CROS désignera les lauréats.

Le dossier de candidature pourra être rempli soit en version papier soit en version informatisée. Il devra être déposé (quand version papier) ou envoyé par mail (quand version informatisée) en 1 exemplaire au CROS Centre.

Le dossier doit être retourné au plus tard le mercredi 20 novembre 2013 au CROS Centre.

Un jury mis en place par le CROS Centre s'attachera à l'instruction technique du dossier, l'évaluation se faisant au regard de critères préétablis facilement évaluables.

Les récompenses

Les 3 premiers dossiers seront récompensés.

Ces 3 lauréats seront **mis à l'honneur lors des Vœux du CROS.**

Les récompenses seront attribuées :

- *1^{er} projet :* *Achat de matériel à hauteur de 700 €.*
- *2^{ème} projet :* *Achat de matériel à hauteur de 500 €.*
- *3^{ème} projet :* *Achat de matériel à hauteur de 300 €.*



Calendrier des « Récompenses Sport au Féminin »

Envoi des dossiers de candidatures aux structures (Ligues, CODEPS, associations) :

1^{er} novembre 2013.



Retour des dossiers de candidature :

20 novembre 2013.



Instruction des dossiers de candidature :

27 novembre 2013.



Notification par courrier des lauréats et invitation à la remise :

15 décembre 2013.



Remise des récompenses **lors des Vœux du CROIS :**

24 Janvier 2014.